

## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro U-2675**

Avis est donné que lors d'une séance tenue le 11 août 2025, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro U-2675 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à agrandir la zone H 5-27 et d'y ajouter la possibilité de construire des résidences sous forme de projet intégré, dans le secteur de Saint-Canut.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 12 août 2025

La greffière,

Isabelle Bourcier, avocate